



# Mauvaise répartition des charges de chauffage

Par **LucciMaxi**, le **30/12/2024 à 12:08**

Bonjour,

Voici la situation : j'ai acheté un appartement en 2020. La copropriété est équipée d'une chaudière centrale à gaz. En 2023, en contrôlant le relevé annuel des compteurs de calories je me suis aperçu que les numéros de série des boîtiers/ compteurs de calories ne correspondent pas aux miens. J'avais dès le début remarqué que les noms ne correspondaient pas mais le syndic et la société de gestion des boîtiers se renvoyaient la balle. Après de nombreux mails au syndic et à la société, un inventaire a été fait et mes boîtiers m'ont bien été attribués il y a quelques mois.

Le problème est que mes boîtiers n'étaient pas du tout référencés dans le système de la société de gestion et n'ont donc jamais été relevés. Par contre, les boîtiers d'un autre logement m'étaient attribués dans leur système.

Le syndic n'ayant jamais contrôlé, ils m'attribuaient aveuglément les consommations de cet autre logement.

Dans l'avant-dernier appel de fonds trimestriel d'octobre-décembre 2024, aucune consommation de chauffage ne m'a été attribuée. Dans le dernier appel de fonds de janvier-mars 2025, on m'a attribué une consommation différente de celle des années précédentes mais on me réclame également la régularisation des charges de chauffage qui ne m'ont pas été attribuées dans l'appel de fonds d'octobre-décembre 2024.

Quels sont mes droits et mes recours dans cette situation étant donné que je n'ai jamais payé pour ma propre consommation de chauffage et que le syndic fait des changements sans m'en informer et me réclame des fonds sans justification ? Pour plus de contexte, je suis membre du conseil syndical et le syndic n'a pas encore répondu à ma demande d'informations sur ce dernier appel de fonds.

Merci